



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 octobre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Octobre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Octobre 1999

**Désignation des représentants de la Ville de Niort au sein du
Conseil Communal de la prévention de la délinquance**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert LEON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99553

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 1999

Information Communication & Relations
Ext.

**Désignation des représentants de la Ville de Niort au sein du
Conseil Communal de la prévention de la délinquance**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Conformément aux dispositions du Décret n° 92.343 du 1er Avril 1992 et du Contrat Local de Sécurité signé le 29 Juin 1998, le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance (CCPD) doit être réactivé afin d'organiser une réflexion relative aux moyens et méthodes à mettre en oeuvre et coordonner pour, de manière constante, améliorer notre dispositif de lutte contre la délinquance.

Conformément à la délibération du 25 Septembre 1998, qui confie à l'APAS la mise en oeuvre du contrat local de sécurité et en accord avec Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, le suivi des actions souhaitées par le CCPD est assuré par l'Association de Prévention Assistance et Sécurisation, présidée par Monsieur Jacques DIBOT.

Le CCPD est placé sous la présidence du Maire.

Il comprend, en nombre égal, des représentants de l'Etat et des représentants de la Commune.

Les représentants de l'Etat sont :

- * le procureur de la République du Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel est située la Commune, ou son délégué.
- * les fonctionnaires désignés par le Préfet.

Un juge de l'application des peines et un juge des enfants du Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel est située la Commune peuvent être appelés à participer aux travaux du Conseil Communal de Prévention avec voix consultative.

Je vous propose de désigner les représentants de la Commune qui vont siéger au sein du CCPD,

Des personnalités qualifiées et des représentants d'Associations peuvent également être appelés à siéger au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance avec voix consultative. Ils sont désignés pour une moitié par le Préfet ou pour l'autre moitié par le Conseil Municipal.

Le Maire de Niort, Président du CCPD, proposera à terme d'adapter cette structure aux problématiques de l'agglomération niortaise en évoluant vers un Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner pour représenter la Ville de Niort au CCPD, outre Monsieur le Maire, Président :

- * Monsieur NEBAS Gérard,
- * Monsieur BAUDIN Alain,
- * Madame CHAIGNEAU Madeleine,
- * Madame LEFEBVRE Jacqueline
- * le Secrétaire Général de la Ville ou son représentant,
- * le Coordinateur de la MOUS,
- * le Directeur du CCAS
- * Madame RAVENEAU Fabienne

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)